

Débat Pierre Manent / Guy Aurenche

Vendredi 27 octobre 2018, à la Conférence des Evêques de France, 58 av de Breteuil, 75007 Paris

A l'initiative de la Commission Justice et Paix

Pierre Manent est professeur de philosophie politique, ses recherches portent tout spécialement sur la pensée politique moderne, dernier ouvrage : « La loi naturelle et les droits de l'homme ».

Guy Aurenche est avocat, spécialiste de droit civil et de droit privé, ancien président de la FIACAT et du CCFD terre solidaire, membre associé de Justice et Paix France, dernier ouvrage « Droits humains, n'oublions pas notre idéal commun ».

Question : PM, vous réintroduisez le concept de « loi naturelle ». Pouvez-vous nous redire ce que vous entendez par là ?

PM. Vous venez de le dire, la notion avait été non seulement oubliée, mais entièrement discréditée, elle ne s'était maintenue, elle ne s'est maintenue que dans une partie et seulement une partie d'ailleurs, de la réflexion catholique sous un angle qui n'est pas celui que j'ai choisi. Il y a une tradition de la loi naturelle en général thomiste et on peut (je n'entre pas dans la complexité de cette tradition), mais disons que ce sont des doctrines qui parlent de propositions générales sur l'homme : des propositions accessibles à la raison, mais d'une raison le plus souvent éclairée par la révélation chrétienne. Donc il y a tout un corps de doctrine extrêmement élaboré de dérivation thomiste, qui dérive de la tradition thomiste et il y a des thèses parfois excellentes, des travaux sur cette tradition. C'est une tradition pour laquelle j'ai de la sympathie, elle a au moins préservé une grande idée, mais une chose est certaine cette tradition est entièrement inaudible. Cette tradition est inaudible parce qu'elle paraît inutile et proposer une idée de la règle déduite de propositions dogmatiquement affirmées et donc en quelque sorte qui échappent à la raison donc ne peuvent intéresser le citoyen, le sociétaire adhérent au monde moderne et qui n'adhère plus spontanément ou n'adhère plus normativement à ces idées. Et cette doctrine traditionnelle se heurte à l'objection majeure que l'on peut résumer ainsi : la nature ne donne pas de loi, seuls les hommes se donnent la loi et donc la notion de loi naturelle est parfaitement contradictoire. Alors ce que j'ai essayé de faire c'est de montrer qu'en réalité une référence à quelque chose que l'on peut, peut-être, que l'on doit appeler la loi naturelle est indispensable pour s'orienter dans le monde humain et donc ces conférences étaient faites dans le cadre d'une chaire de métaphysique et en quelque sorte j'ai un peu retourné le propos en abordant la question de la loi naturelle sous l'angle de la philosophie politique et plus généralement de la réflexion politique et sociale, en essayant de montrer que les éléments doctrinaux qui nous paraissent aujourd'hui évidents, qui paraissent à l'homme évidents pour s'orienter dans le monde et en particulier la notion des droits de l'homme ne sont pas suffisants pour remplir cette fonction. Et qu'il était besoin d'une analyse de la condition humaine et de la nature humaine pour donner des points de référence indispensable à l'orientation politique et sociale dans le monde humain et donc j'ai voulu si j'ose dire ramasser du côté de l'expérience partagée, partageable, la référence à la notion de droit naturel. Pour le dire d'un mot, j'ai essayé d'expliquer à mon interlocuteur que de quelque côté qu'il se situe, dès qu'il parle, dès qu'il cherche une règle pour s'orienter, pour orienter l'action surtout collective, l'action dans le monde humain, il ne peut pas échapper à une instance qui relève de cette nouvelle notion de nature humaine, d'ordre naturel de l'humanité.

Question : GA, Vous parlez de dynamique des droits de l'Homme et non de doctrine. Comment vous situez-vous par rapport à ce qui vient d'être dit par PM ?

GA. Pour moi ce que vient de dire PM est tout à fait indispensable pour nourrir ce que j'appelle cette dynamique des droits de l'Homme. Pourquoi j'utilise le terme dynamique des droits de l'Homme, parce que je réagis contre une approche qui ferait des droits humains une doctrine nouvelle, une philosophie nouvelle, un système nouveau ; pour moi qui suis un « praticien » mais un praticien ayant des convictions, les droits de l'Homme ne sont en rien une philosophie nouvelle, même s'ils sont nourris par des courants philosophiques, c'est une évidence. Ils sont d'abord un cri face à l'inacceptable. Je pars surtout du texte de 1948 qui est souvent peu cité par les partisans, ou les adversaires de l'idée de droits humains. La DUDH du 10 décembre 1948 parce que pour la première fois il y a un texte qui a prétention universelle et ça, ça m'intéresse. Or le cri, il est clair en 1948, ce sont les 60 millions de morts, c'est la Shoah, c'est la bombe atomique. Je pense que le cri devant l'inacceptable c'est encore le cri d'aujourd'hui.

Ensuite deux objectifs qui sont dans le préambule de 1948 : c'est rappeler que s'il n'y a pas de règles pour régler la vie commune, il y aura la barbarie, La méconnaissance des droits de l'Homme a conduit à des actes de barbarie ce qui nous renvoie au droit, à la loi. On mettra des sens différents à ce mot loi mais oui la méconnaissance des droits de l'Homme nous renvoie à ce qu'est la loi. Et puis l'objectif de ces droits de l'Homme, c'est de hâter, construire (le texte utilise le mot hâter) un monde où l'homme sera libéré de la terreur et de la misère. Il est bien dit hâter, pas réaliser, mais moi j'ajoute, contribuer parce que je pense que les droits de l'Homme s'ils ne veulent pas devenir droits de l'hommisme doivent rester à leur place.

Et puis je rejoins PM sur ce qu'il vient de dire ; cela repose sur un acte de foi. Les peuples du monde entier ont proclamé leur foi en la valeur de la dignité de l'homme et ça pour moi c'est très important parce que c'est très peu rappelé. Cet acte de foi, ce n'est pas la foi religieuse, c'est la conviction qu'il faut un choix. Et qui va faire ce choix ? A l'époque il y a 58 pays, donc il n'y a pas toutes les cultures du monde, (aujourd'hui nous sommes 196) mais c'est un choix commun. Et je me réjouis tout à fait de ce qu'a dit PM. Pour nourrir ce choix, nous avons des approches différentes. Moi, je suis très nourri –je ne suis pas du tout philosophe- de la pensée d'un Maritain qui va contribuer à la DUDH de 1948 et qui va dire :- il ne s'agit pas d'imposer telle approche ou telle autre, mais moi, j'ai mes convictions comme chrétien, comme philosophe, comme penseur etc... je n'ai pas du tout l'intention de les abandonner mais je m'intéresse à cette espèce de choix universel, sans doute motivé par la survie, le refus de l'inacceptable, et ce choix universel on va le traduire en termes de droits et de devoirs- (très souvent on nous dit que la dynamique des droits de l'Homme ne parle pas de devoirs ; c'est totalement faux, tous les textes de la DUDH parlent des devoirs) dans le contexte international.

Donc l'inacceptable, l'acte de foi en la dignité de la personne et deux objectifs : l'énumération d'un certain nombre de droits et de devoirs et cela se passe sous un contrôle commun : c'est la dimension juridique de la dynamique des droits de l'Homme et en cela les droits de l'Homme ne sont pas une philosophie ou une morale universelle. Parce que dans cette dimension juridique il y a cet aspect contractuel, les états et je rappelle que la déclaration de 1948 et tous les textes ultérieurs sont proposés non seulement aux états mais aussi aux peuples, aux individus, aux communautés spirituelles etc. Les états sont invités à prendre leurs responsabilités, à appliquer, à voir comment chacun va appliquer tel ou tel principe. Par exemple pour moi, je rappelais l'engagement, l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture, l'article 5, nul ne sera soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Et voilà que les peuples du monde entier prétendent être d'accord avec

ces principes, organisent, des commissions, des comités et maintenant des tribunaux. Il va bien falloir que cet aéropage, je pense au tribunal pénal international qui est composé d'hommes et de femmes de cultures très différentes disent : qu'est-ce que c'est qu'un geste inhumain ou pas humain. Ce geste que je vous présente parce que tel homme, telle femme l'a commis est-ce que pour vous il est humain ou inhumain ? Et c'est ce qui m'intéresse dans la dynamique des droits de l'Homme, c'est d'ouvrir ce débat universel. Non pas de nier les philosophies, les spiritualités, les approches culturelles qui vont fonder ou qui vont nourrir (pour nous chrétiens incarner) cette référence à la dignité.

Donc non pas supprimer -du tout- ces débats, ça je crois ce serait une grave erreur, mais bien sûr il y a des dérives individuelles, laïques, anti religieuses, 1789 est devenu aussi 1793, on sait tous cela, mais ce débat est très intéressant parce que s'il faut qu'on vive ensemble au niveau national, moi je suis heureux de savoir que des gens de tendance ou de religion, de culture musulmane me disent ce qu'est pour eux un traitement inhumain. J'ai rencontré le chef du groupe des indiens Huaroranis qui sont des indiens en Equateur à qui je dis « toi, c'est quoi pour toi un traitement inhumain ? ».

Je réponds à PM sur cette nécessité d'une référence supérieure indispensable. Pour moi peut être plus dans le concret de la réaction des peuples, cet acte de foi dans la dignité, il est nourri par des pensées très diverses, c'est pour cela que j'ai un peu de mal avec la critique qui est faite de la doctrine des droits de l'Homme, doctrine qui selon moi n'existe pas, opposée à une philosophie des droits de l'Homme, qui elle existe sûrement, mais qui n'est pas le tout de la dynamique des droits de l'Homme. A l'inacceptable on peut l'articuler dans le langage des droits de l'Homme.

Question : PM, GA parle de dynamique et vous de doctrine des droits de l'Homme..

PM. Le point sur lequel nous sommes d'accord, c'est le fait que la référence aux droits de l'Homme dans son ressort le plus légitime est l'expression comme GA vient de le dire, d'un cri face à l'inacceptable. C'est absolument incontestable et à juste titre il a rappelé le texte de 1948, la référence à la dignité de la personne et le contexte dans lequel cette référence a été faite. Ce terme de cri précisément mérite un commentaire parce qu'un cri c'est quelque chose d'inarticulé, c'est une douleur inarticulée mais dans quel langage ? Ce cri face à l'inacceptable on peut l'articuler dans le langage des droits de l'Homme, mais quand le langage des droits de l'Homme n'était pas disponible on l'articulait dans d'autres langages moraux. On ne peut pas simplement rattacher exclusivement la réponse à cet inacceptable à la doctrine des droits de l'Homme. Il y a toutes sortes de traditions qui peuvent exprimer cela : prenons l'exemple prestigieux, émouvant d'Antigone. Antigone ne parle pas des droits de l'Homme, elle parle des « lois non écrites », un autre langage qui ne serait pas exactement celui des droits de l'Homme. C'est ma première remarque, il est important de ne pas oublier que si la référence aux droits de l'Homme est une réponse à l'inacceptable, il ne faut pas négliger qu'il y a d'autres façons de l'exprimer, d'autres idéaux moraux qui s'opposent à l'inacceptable.

Le point sur lequel au fond nous serions en désaccord (ce n'est pas pour le plaisir de souligner un désaccord), mais le point sur lequel je serai vraiment en désaccord avec GA. Ce serait sur la question de la doctrine. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de doctrine des droits de l'Homme et surtout on ne peut pas dire qu'elle ne soit pas effective et efficace, qu'elle n'inspire pas la pratique et les textes législatifs ainsi que les mœurs de notre société. D'abord il y a une doctrine des droits de l'Homme. Vous pouvez très bien me dire ça ne m'intéresse pas, je n'ai jamais entendu -dans toutes mes rencontres- quelqu'un qui me cite John Locke ou Thomas Hobbes, tout ceci c'est des histoires de de professeur. Mais si vous lisez ces auteurs vous voyez à quel point ils élaborent des notions qui aujourd'hui font partie de la monnaie commune, de la monnaie morale commune que tout le monde

utilise. Cette idée par exemple que chacun est propriétaire de lui-même c'est une idée qui ne serait jamais venue à l'esprit d'un grec, d'un romain ou d'un chrétien et c'est une idée élaborée avec beaucoup de précisions par exemple par Locke au 17^{ème} siècle ? Ces constructions intellectuelles ne sont pas élaborées dans une quatrième dimension sans conséquence pour les sociétés. En réalité ce qui est très frappant et ce que j'ai pu en quelque sorte observer quand j'ai étudié l'histoire du libéralisme c'est que ces notions élaborées au 17^{ème} et au 18^{ème} siècle, ces notions que l'on peut dire philosophiques, rigoureuses, dogmatiques des droits individuels avaient été largement oubliées au 19^{ème} et premier 20^{ème} siècle parce qu'elles s'étaient mêlées à beaucoup d'autres références morales et sociales, mais ce qui a caractérisé ces dernières décennies c'est que cette doctrine des droits de l'Homme est devenue aujourd'hui la référence exclusive. Les grands thèmes sociaux, la référence à la classe, la référence à la nation, la référence à la religion, à bien d'autres aspects auxquels se mêlaient les droits de l'Homme au 19^{ème} et au 20^{ème}, aujourd'hui ces références se sont évaporées et il ne reste que cette doctrine qui enracine tout dans l'absolu libre choix individuel.

Prenez un exemple comme la question de l'avortement et la législation ; l'approche américaine sur cette question : la cour suprême a répondu à cette question en disant que toute femme a le droit de son choix. C'est-à-dire que pour cette question tout de même importante pour l'être humain la réponse constitutionnelle américaine a consisté à dire – c'est à la femme dans son rapport à elle-même, de décider. Sur tous les éléments de sa vie, je pense qu'il faut aussi tout en préservant la part du rapport à soi de chacun

C'est un autre sujet mais cette idée que la légitimité la plus absolue dans le monde c'est celle qui se découvre dans le rapport du sujet à lui-même. C'est une idée qui d'une part a été élaborée par les philosophes ma remarque n'est pas corporatiste et qui aujourd'hui a le pouvoir sur les esprits et sur tous les développements législatifs. J'évoquais l'arrêt de la cour suprême des Etats Unis de 1973 mais aujourd'hui les réflexions sur la bioéthique, sur la PMA, sur le désir d'enfant, si l'on regarde le projet parental, la racine spirituelle, morale c'est cette idée que rien ne peut prévaloir contre le choix que chacun fait de lui-même.

C'est là que j'interpelle et que je dis non, non, non, on ne peut pas construire un monde humain je dirai satisfaisant et juste et bon, si chacun est laissé à cette souveraineté absolue sur tous les éléments de sa vie, je pense qu'il faut aussi tout en préservant la part du rapport à soi chercher du côté d'expériences partagées qui permettent de construire des références communes qui ne seront pas déduites d'une doctrine que j'amènerai ou que M.X amènerait ou tel ou tel groupe amènerait, mais qui se dégage d'une expérience dans laquelle si elle est décrite avec un peu d'honnêteté les différents protagonistes peuvent se reconnaître. C'est cette redécouverte des expériences communes vers laquelle nous devons nous orienter. La référence à la nature est une façon de le dire mais elle est souvent un peu mécanique, dogmatique, conceptuelle et il faut essayer de contribuer en quelque sorte à cette redécouverte d'expériences communes dans laquelle une société démocratique comme la nôtre peut se retrouver.

J'ajoute juste une chose, GA. Vous avez parlé de vivre ensemble au niveau mondial et tout à l'heure vous parliez d'une tribu équatorienne puis des musulmans. Je crois que si nous voulons avoir une chance de reconstruire des références communes, c'est dans les sociétés où nous partageons vraiment la vie commune qu'il faut d'abord les élaborer, autrement on risque d'aller précisément vers des dénominateurs communs extrêmement grêles ou de se confier à des mots qui n'ont pas le même sens dans les différentes sociétés. C'est dans chaque société qu'il faut essayer de travailler sur cette expérience commune. S'agissant des musulmans il est clair que nous partageons aujourd'hui une société nationale avec un nombre important de musulmans. Il y a des efforts à faire. Mais l'exigence mondiale me paraît plutôt paralysante et je ne crois pas que ce soit le plus urgent. Je crois

qu'aujourd'hui on voit dans nos sociétés, dans les pays européens cette division dont tout le monde parle et que tous les partis cherchent à récupérer à leur avantage, mais s'il y a des références communes le débat politique est aujourd'hui de plus en plus binaire, faussé, résultat pour une part de l'incapacité où nous sommes de décrire en des termes un peu impartiaux les problèmes qui se posent à nous et évidemment chacun profite de cette situation pour vouloir imposer sa pensée à lui.

GA. Ce qui m'est tout à fait understandable, je l'ai dit tout à l'heure, c'est une référence à un au-delà ou à un ailleurs, ou à un plus grand. Est-ce que le mot transcendance est bon ? Moi il ne me pose aucun problème, je pense même que l'idée de dignité contient en elle-même (mais je ne suis pas philosophe) cette idée de cet au-delà. Alors quand je vous écoute avec beaucoup d'intérêt parce que vous êtes tout à fait au cœur des questions d'aujourd'hui et que vous parlez de souveraineté absolue de la dynamique des droits de l'Homme, je pense que ce n'est pas d'abord ça. C'est d'abord la dignité de la personne et parmi les traductions possibles de l'exercice de cette dignité, il y a l'exercice de cette souveraineté absolue de l'individu qui va très rapidement devenir de l'individualisme, mais ce n'est qu'une des traductions possibles. Est-ce que c'est la traduction majoritaire ? sans doute oui pour nos sociétés européennes d'aujourd'hui mais pour moi il y a urgence à organiser ce concert universel ou mondial. Lorsque vous me reprochez un peu de m'évader du monde dans lequel je vis, je vous réponds que je pense à mes six petites filles (nous avons six petites filles), elles vont vivre dans l'interdépendance mondiale que je le veuille ou que je ne le veuille pas, que ça me plaise ou que ça ne me plaise pas, leur travail se décidera à Washington, à Pékin, à Rio, à Delhi etc., etc. Ça c'est une réalité absolue. Les menaces dont nous parlions au début de la réunion, du nucléaire, les menaces auxquelles nous avons à faire face sont forcément des menaces mondiales et par rapport à la dynamique des droits de l'homme ça m'intéresse.

Ce n'est pas un remède miracle pour trouver des solutions à tous ces défis, ce n'est pas vrai, mais c'est l'organisation d'un débat ensemble et je ne peux pas imaginer l'avenir de mes petites filles si je ne les aide pas à entrer dans ce débat. Vous parliez de redécouverte d'expérience commune, l'expérience commune d'aujourd'hui et des vingt années qui viennent c'est forcément l'expérience d'une certaine interdépendance organisée qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas ; et cette expérience je ne peux pas la penser uniquement dans mon cercle à moi. Ensuite je suis tout à fait d'accord avec vous sur la nécessité d'élaborer dans le terreau culturel commun (nous parlons de l'Europe), un certain nombre de références, de points de repère, de construction, de philosophie, que sais-je etc. Je suis tout à fait d'accord sur la nécessité d'identité et le terme d'identité ne me fait pas peur s'il ne devient pas identitaire c'est-à-dire refus dans le sens refus de l'autre, de la destruction de l'autre. Je crois qu'il n'y a pas d'approche possible de ce débat sur la dignité et donc sur la dynamique des droits de l'Homme, si chacun n'a pas son identité, son message propre, ses convictions propres qui sont élaborées dans nos terreaux. Ça, je suis tout à fait d'accord. Mais je ne peux pas me contenter d'élaborer uniquement à un niveau européen mes convictions fondamentales. Je vais les ouvrir à travers des choses très pratiques qui s'appellent la lutte contre la faim, la lutte contre les injustices, la lutte contre la torture etc.

Je vais ouvrir une discussion qui elle ne peut pas ne pas être mondiale, parce que demain c'est là que cela se joue, ou alors je vais toujours avoir peur de l'autre et ce qui caractérise la société française pour moi c'est la peur de l'autre (et j'ai des raisons d'avoir peur) parce qu'il me bouscule et qu'il me menace, parce qu'il a des gestes que je n'accepte pas etc., etc. Mais je ne peux pas enfermer mes petites filles dans cette peur. Je vais être obligé d'ouvrir une discussion qui, elle, a une dimension mondiale. C'est peut-être prétentieux parce qu'il y a beaucoup d'hypocrisie, de factice dans ces débats, je suis bien d'accord avec vous, mais il y a quand même une dimension qui est, qui fait partie de l'expérience commune contemporaine. Donc une élaboration dans mon terreau, dans mon

message propre et ça je le crois très important et je ne suis pas du tout pour un relativisme tout est beau, tout est bon, tout est possible, je ne crois pas du tout à cela. J'ai des convictions, je vais les défendre, j'y ai passé une partie de ma vie, mais je vais les ouvrir à la discussion, et pourquoi je vais les ouvrir à la discussion, ce n'est pas pour faire plaisir, du blabla d'avocat, c'est pour trouver un minimum de règles de vie commune, de lois qui me permettront de vivre. Et il va falloir se mettre d'accord sur le fait que certains traitements, je pense aux mutilations sexuelles dont les femmes sont victimes dans certaines cultures, c'est pour moi un traitement inhumain et je le dirai à mes amis africains ; je pense que les mutilations judiciaires prévues par la charia ou certaines traductions de la loi islamique, c'est un traitement inhumain et je vais le leur dire. Et eux vont me dire par exemple : la manière dont vous traitez les étrangers ce n'est pas humain, ou la manière dont vous acceptez que 10% de la population soit au chômage, ce n'est pas humain. Voilà le débat qui m'intéresse et je ne peux pas l'éviter et cela va permettre de fixer certaines règles minima communes à partir de cette redécouverte d'expériences communes.

PM. Juste deux remarques. Bien entendu nous vivons dans la dépendance réciproque, ce qui se passe en Chine influe puissamment sur ce qui se passe chez nous. En même temps cette communication ne crée pas du commun, ne crée pas nécessairement du commun. On voit bien ce qui se passe aujourd'hui, au fond si l'on considère la Chine, on voit bien qu'à partir de 1978 les réformes de Deng Xiaoping on a eu le sentiment que cela y était, la Chine entrait dans le monde et que nous allions vraiment vers un monde commun puisque même la Chine qui était séparée de nous par sa tradition, par sa vieille civilisation et par son régime communiste entrait dans le monde. Trente ans plus tard, on se rend compte que nous sommes devenus terriblement dépendants de la Chine et la Chine s'est refermée sur elle-même et le régime chinois est redevenu, j'allais dire presque officiellement un despotisme. Ce monde commun dans lequel la Chine est entrée et bien il n'est pas au rendez-vous. La mondialisation ne conduit pas à un monde commun, la mondialisation c'est un monde d'interdépendance mais ce n'est pas la première fois après tout Montesquieu déjà décrivait un monde de la dépendance réciproque. Il y a des périodes de mondialisation et puis il y a des périodes de re-fragmentation ; aujourd'hui on voit de toutes parts des grandes puissances, des grands corps politiques qui au fond -passablement indifférents à la communauté humaine-, veulent faire prévaloir leurs intérêts : la Chine, les Etats Unis, la Russie que sais-je. La mondialisation est au moins très équivoque et encore une fois je comprends bien ce que vous dites sur le fait qu'il ne faut pas éduquer nos enfants, dans la peur, dans la peur du monde à venir, dans la peur de l'autre. Mais notre responsabilité civique est d'abord dans l'ensemble humain ou nous sommes pour l'essentiel actifs et donc il serait déjà très important de donner à notre physionomie morale un caractère un peu convainquant si j'ose dire. Aujourd'hui on voit bien nous sommes bousculés par toutes ces grandes puissances qui nous paraissent brutales, indifférentes ou pire et nous avons de la peine, l'ensemble européen a de la peine à se penser comme un ensemble humain qui propose une certaine forme de vie. L'expérience européenne propose toutes sortes de choses, de belles choses, mais au fond tout ceci est extrêmement fragile, faible, déclaratoire et donc je crois que l'effort est devant nous et que ni les européistes, ni les populistes nationalistes n'ont la réponse : l'effort est devant nous pour donner consistance à notre proposition si je peux dire humaine. Seconde remarque sur la dignité. Vous avez tout à fait raison c'est une notion très importante, il est très intéressant de voir comme vous l'avez rappelé que cette notion est apparue dans le contexte de 1948 mais qu'elle est totalement absente des déclarations des droits de l'Homme de 1789 ou de celle des américains. Et en effet elle a été invoquée à propos de l'inacceptable qui venait malgré tout de se passer en Europe. Pourtant c'est une notion extrêmement difficile à rendre opératoire parce qu'on s'en fait des idées très différentes et éventuellement incompatibles. Je vous donne deux exemples : un presque comique ou en tout cas tragi-comique et un exemple qui n'est pas du tout amusant.

Vous vous souvenez du débat sur le lancer de nains. Les nains qui étaient lancés dans les foires disaient « eh bien écoutez, c'est notre gagne-pain, ça fait rire tout le monde et nous ça ne nous gêne pas » Mais il y a eu une décision du Conseil d'Etat qui a dit « non, c'est contraire à la dignité ». Je n'ai pas de doctrine mais on voit bien qu'il est difficile de parvenir à une idée de la dignité alors même que c'est une notion très haute, très belle, à la fois indispensable quelque part comme on dit mais comment la traduire législativement. Ce que nous appelons conforme ou contraire à la dignité est très variable.

L'autre exemple c'est évidemment la peine de mort qui aujourd'hui dans nos pays est jugée contraire à la dignité humaine. Si vous prenez un auteur comme Emmanuel Kant qui n'est pas une brute, pour lui au contraire la peine de mort c'était la manière de respecter la dignité du coupable parce que ça lui permettait de faire face aux conséquences de ses actions et donc en quelque sorte ça le consacrait si on peut dire comme sujet moral, responsable de ses actes et donc exposé à la punition la plus grave de ses actes et donc à l'interprétation de la dignité. La dignité est une référence indispensable mais sa traduction législative est extrêmement difficile et là j'ouvre une parenthèse.

J'avais participé à la commission présidée par Simone Veil pour la révision du préambule de la constitution et le président de la République, c'était Nicolas Sarkozy, on sentait bien qu'il souhaitait qu'on ajoute la dignité. Et la commission était partie avec des idées différentes, mais au bout du débat, nous sommes parvenus à un accord unanime. Les textes constitutionnels français étaient très complets et au fond ajouter la dignité n'aurait fait qu'ajouter une difficulté très difficile à maîtriser. Finalement nous avons recommandé de ne pas y toucher.

GA. Pour nourrir notre débat et notre réflexion :

Un point mais qui n'est pas le plus important pour moi. Vous parliez de la Chine. La Chine c'est très bien mais quelle Chine ? Moi je peux vous dire que nous sommes en lien avec une multitude d'associations de chinois et de chinoises pour lesquels la dynamique des droits humains ça veut dire quelque chose. Le prix Nobel qui est mort au mois de juillet l'an dernier, Liu Xiaobo avait en 2008 lancé un texte pour les chinois autour de cette idée de dignité la charte 08. Ce texte a été signé par quelques centaines de personnes en Chine qui ont toutes d'ailleurs eu des ennuis ensuite. Je partage votre analyse politique mais je la récuse un peu de cette façon : la Chine, non les autorités chinoises ont refusé l'ouverture. Si je partage votre analyse géo politique, je la conteste au niveau de la société chinoise parce que ce qui me semble nouveau par rapport à il y a 20 ans ou même 30 ans (et ce même si la République chinoise de l'époque figurait parmi les signataires de 1948), c'est qu'il y a une toute petite société civile chinoise avec laquelle il y a des liens. Attention, à mon avis ce n'est donc pas toute la Chine. Une toute petite minorité mais je crois en elle, et vous aussi sûrement.

PM. Oui je les admire. On ne peut pas ne pas les admirer.

GA. L'avenir de la Chine ce n'est pas uniquement ses dirigeants. Si l'on réduit trop la position d'un pays à la position des gouvernants à un moment quelconque, on oublie peut-être ce qui peut se vivre en termes d'évolution de la société même si c'est ultra minoritaire, même si les chinois vont nous dire mais votre approche de la dignité ce n'est pas la nôtre, d'ailleurs il n'y a pas d'idéogramme pour la dire. Il s'agit d'approches, d'approximations de ce que nous conceptualisons en termes de dignité. Vous nous dites aussi qu'il faut donner à notre physionomie morale un caractère plus convaincant. Là je redis que c'est fondamental. L'un des reproches que je peux faire à nos communautés ou à nos mouvements des droits de l'Homme, c'est de ne pas prendre le temps d'être capables d'exprimer les convictions qui les font se bagarrer, se lever, protester. Je suis tout à fait d'accord sur l'idée d'être d'avantage convaincant mais j'ajoute sans être pour autant impérialiste. C'est la réponse que je vais formuler qui sera sans doute assez proche de quelque chose, enfin de la loi naturelle chez Saint

Thomas ou chez les philosophes en tout cas chez certains même si je ne prétends pas qu'elle puisse être partagée par l'ensemble de l'humanité, et ça me semble important d'être plus convaincants. Travaillons nos convictions, sur quelles racines se fondent-elles ? Le mot dignité pour moi ce n'est pas un petit mot car quand je l'éclaire de la lumière du message chrétien et de la lumière de la Résurrection de Jésus Christ, le mot dignité est fondamental pour mon approche chrétienne, c'est un acte de foi en la dignité, c'est tout l'amour de Dieu qui s'exprime dans cette dignité humaine. Et c'est d'ailleurs parce que c'est trop connoté chrétien que c'est refusé par une partie de la société française.

Vous disiez que les droits de l'Homme ne règlent pas le problème, c'est tout à fait vrai mais ils ouvrent le débat. Un débat tout à fait récent sur la burqa : la loi française a interdit la burqa, le voile intégral, évidemment ce texte a été attaqué. La cour européenne des droits de l'Homme a dit –non la France a le droit d'interdire, au nom de la sécurité et du respect de la vie publique (c'est cela les deux arguments dans l'arrêt de la cour). Le comité des droits de l'Homme des NU, un des organes qui dit le droit lui déclare-non, non à la loi française. Il jouit d'une autorité morale mais pas juridique, il peut dire non à la France mais celle-ci n'est pas tenue d'être d'accord. Je trouve très intéressant ce débat et selon moi il faut que la cour européenne tienne bon par exemple sur cette possibilité de dire pour la loi française que c'est contraire à la dignité de la personne, que c'est contraire à la dignité des relations inter personnelles et que c'est une menace pour la sécurité.

Ce que je trouve intéressant c'est qu'autour du même mot on va ouvrir un débat tout à fait fondamental qui va finalement ou ne pas changer la loi. Le comité ne peut imposer à la France de changer la loi. La cour européenne en aurait-elle le pouvoir mais elle a validé la loi. Alors c'est vrai qu'autour de ce mot c'est difficile mais ce qui m'intéresse surtout c'est que la notion de dignité soit présente.

Je termine sur un autre point, je suis très intéressé même si c'est superficiel par la décision du conseil constitutionnel qui redit que la fraternité est un des axes fondamentaux autour duquel, à partir duquel, vers lequel, la société, la vie sociale française doit s'orienter. Je trouve ça très intéressant parce qu'on va voir cela avec le message chrétien que j'essaie de partager avec d'autres et je trouve très intéressant qu'il y ait une décision du Conseil Constitutionnel et donc une jurisprudence à venir sur cette dimension de la fraternité. Tout ça pour dire que oui c'est difficile d'incarner cette dignité, mais c'est pour moi la vocation de l'être humain, et par conséquent, la vocation des responsables politiques (pour lesquels j'ai beaucoup d'admiration).

PM. L'exemple de la burqa est très intéressant, en effet si je me souviens bien, l'interdiction de la burqa n'a pas été fondée sur l'idée de dignité, elle a été fondée sur l'idée qui a été inventée pour l'occasion, si je me souviens bien de l'ordre public et matériel. On a découvert cette notion, c'est une notion ad-hoc clairement. C'est un exemple excellent si j'ose dire pour illustrer ce que je disais tout à l'heure : c'est que nous avons beaucoup de peine à mettre des mots sur les problèmes qui se posent à nous et donc là je crois que c'est le Conseil d'Etat qui a inventé cette notion ad-hoc. Je suis pour cette loi, comme vous, mais j'aurais préféré que l'on recoure à un langage moins artificiel qu'on aurait pu accepter que dans la vie sociale, une condition essentielle de la vie sociale c'est que la personne avec qui on entre en relation, montre son visage. Par ce que le visage c'est la face publique de la personne, c'est ce qui définit ce qu'elle présente à ses frères humains.

GA. C'est ce que dit la cour européenne. La cour européenne va plus loin et va donner des racines à la loi française, elle va dire qu'au nom de la dignité dans les relations humaines le visage doit être vu. La loi française a pris une position que nous partageons, les motivations on peut les discuter, mais lorsqu'elle est attaquée, un organe judiciaire en responsabilité de mettre en œuvre la dynamique des

droits de l'Homme vient dire, non seulement votre décision est bonne mais je vais même lui donner plus de poids, je vais la rattacher à la dignité.

PM. En effet ce serait très intéressant de parvenir à un accord non seulement sur la loi, mais sur la façon de comprendre la loi, (sur laquelle en fait je crois que la majorité des français sont d'accord) parce qu'il ne s'agit pas seulement d'un sous-comité des Nations unies, l'opinion américaine et l'opinion canadienne considèrent à partir de cette loi, que la France est un pays despotique et barbare, parce que intolérant. C'est là que nous avons besoin d'une articulation beaucoup plus ferme des applications de ces aspects de la vie commune

Question : PM, vous êtes très critique de l'urgence humanitaire -que vous considérez comme un fait social total-, alors que pour la plupart de nos concitoyens cette urgence est le meilleur vecteur des droits de l'Homme..

PM. Qu'il y ait une urgence humanitaire oui bien sûr et tous ceux qui font face à l'urgence ont droit à notre estime et éventuellement à notre admiration. La question est : dans quel cadre considère-t-on cette urgence, parmi peut être d'autres urgences, d'autres causes. Ce que je conteste c'est en quelque sorte une approche du sujet qui en fait un fait social total, expression que j'emprunte à Marcel Mauss. C'est-à-dire qui porte en elle-même -en quelque sorte- ses conséquences et ça je ne crois pas que cela soit une approche suffisante parce qu'on ne peut pas déduire une politique ou l'ensemble d'une politique de l'urgence humanitaire. D'abord parce que si on décrit une situation on doit d'abord la décrire en termes politiques. Or quelle est la configuration politique : lorsqu'on voit les mouvements d'immigration on voit bien que c'est un phénomène collectif dû à toutes sortes de paramètres dont des paramètres politiques. Il est clair que certains aspects de la situation sont la conséquence directe ou indirecte d'actions politiques et militaires des pays européens, et des USA. Une partie de l'immigration est la conséquence de l'intervention américaine en Afghanistan, en Irak, de l'action franco anglaise et américaine en Lybie, bref qu'il y a un ensemble de facteurs qui doivent être inventoriés pour que l'on commence à élaborer une politique.

Ce que je conteste c'est une certaine façon de faire de l'urgence humanitaire, l'enjeu unique qui contiendrait en lui-même la politique adéquate. Non c'est une urgence et nous ne savons pas trop quoi faire. Il y a des urgences différentes à faire tenir ensemble et il faut accepter d'en discuter en termes politiques. Les décisions qui sont prises ou qui ne sont pas prises ou qui seront prises ce sont des décisions politiques au sens noble et large du terme parce que ce sont des décisions qui s'efforcent de tenir compte de l'ensemble des paramètres de la situation. Ce que je soutiens en effet en critiquant certains usages ou certaines interprétations du droit humanitaire c'est que cela doit être la responsabilité ultime du politique qui doit comme toujours pondérer des exigences diverses et qui vont dans des directions éventuellement contraires. L'acteur sur le terrain qui fait face à une urgence humanitaire fait ce qu'il pense devoir faire face à cette urgence et encore une fois je n'ai qu'estime et admiration pour lui. Mais le politique a un autre type de responsabilité et c'est là que nous manquons de termes équilibrés pour faire face à cette question. Il est très désolant qu'au lieu de dessiner un chemin de crête qui essaie de pondérer les différentes exigences, nous alternions entre des positions opposées soit successivement, soit même simultanément entre humanisme, humanitarisme déclamatoire, droits de l'Homme et misère du monde et en même temps chacun essaie d'envoyer les migrants chez l'autre. Je pense que les hommes politiques n'ont pas fait ce qu'ils devaient, mais pas plus les citoyens : formuler de manière équilibrée les responsabilités des nations pour leur propre ordre collectif face à l'urgence humanitaire. Nous avons un manque de langage commun pour revenir à ce que nous disions vis-à-vis de la burqa, nos nations ne savent pas, ne savent plus justifier leur droit à faire des lois réglant la manière dont on devient ou ne devient pas citoyen. La limitation de l'immigration se fait d'une manière honteuse à moitié clandestine et sans en

donner la raison : « y en a trop » ou « ça va faire monter le populisme », « il faudrait les recevoir tous mais ce n'est pas possible il y a quelque chose qui ne va pas dans ce dispositif où nous sommes, parce que la légitimité est tout entière du côté de la compassion humanitaire. Mais cette compassion humanitaire qui a une légitimité exclusive, rencontre les obstacles de la nécessité sociale et politique, mais une nécessité qui ne sait plus se formuler ou qui se formule dans le langage vitupérant des populistes, alors qu'il faudrait élaborer un langage partageable qui tienne compte à la fois des besoins de préserver un certain ordre collectif, y compris une certaine physionomie morale, sociale et les besoins de la fraternité, de la compassion, de l'aide aux plus démunis. Nous n'avons pas de langage commun, partageable et chacun profite de cela pour réaliser un avantage à court terme : les uns étant du côté du progrès et les autres du passé et réciproquement.

On rejoint là la loi naturelle c'est-à-dire une manière de tisser ensemble le bien commun du corps politique, le bien commun de chaque corps politique considéré comme une unité de vie distincte : la France, les Etats Unis, l'Angleterre, l'Italie etc.. et la participation du corps politique à la vie du monde. ». L'ouverture ou non à la vie du monde, l'articulation de l'intérieur et de l'extérieur, voilà ce qui ne se fait plus. Nous avons d'un côté la légitimité et la raison d'un monde sans frontières et de l'autre les nécessités et les passions des nations qui sont en train de se fermer ; c'est une grande difficulté.

GA. Ce que vous avez appelé l'humanitarisme que je considérerai comme totalitaire, n'a rien à voir pour moi avec la dynamique des droits de l'Homme. C'est M. Kouchner qui comme ministre débarque avec un sac de riz en Somalie, c'est une confusion entre droits de l'homme avec tout ce qu'il peut y avoir comme confusion là-dedans et le politique, confusion que la dynamique des droits de l'Homme refuse car elle fait toute sa place au contraire à la responsabilité collective et politique. Peut-être certains militants l'ont oublié ou l'oublient mais ce qui me gêne toujours c'est quand on jette le bébé avec l'eau du bain : dire par exemple les droits de l'Homme ne sont pas valables parce que vous voyez il y a des gens qui ont fait de l'humanitarisme un tout absolu. Je partage votre analyse mais je n'en partage pas les conséquences que parfois vous en tirez.

Sur la question de l'immigration : en quoi est-ce que la référence à la dynamique des droits de l'Homme peut nous aider, et aider les responsables politiques à prendre des décisions allant dans le sens de ce bien commun, possible, partageable ? Elle nous rappelle qu'il y a des interdits fondamentaux ou positivement qu'il y a des exigences fondamentales. Je l'ai vécu de façon très forte l'année dernière au mois de juillet/aout, lorsqu'à Calais alors que le camp de réfugiés avait été vidé, évidemment des migrants se sont réinstallés, le Secours Catholique demande l'installation de dix points d'eau et de toilettes et que le préfet refuse. Obligation pour le secours catholique qui n'est pas connu comme une organisation particulièrement dynamiteuse d'aller assigner en justice le préfet. Le tribunal administratif dit au secours catholique « non on ne va pas rouvrir le centre, mais oui vous avez raison il faut installer ces dix points d'eau et ces toilettes ». Refus à nouveau du ministère de l'intérieur qui va dire non au nom de « l'appel d'air ». On est obligé d'aller en appel et c'est la cour d'appel qui va imposer cela à l'autorité administrative. Premier rôle que les droits de l'Homme peuvent rendre dans le difficile exercice de la responsabilité politique, c'est de dire attention il y a des choses qu'on ne peut pas oublier quand on est responsable politique. Au nom de l'appel d'air je ne peux pas oublier que les 120 enfants qui étaient là ont le droit de boire de l'eau deux fois par jour. Ça ne règle rien pour l'immigration mais c'est un clignotant « attention barbarie ». Je parlai de barbarie tout à l'heure, c'est de la barbarie que de dire : il y a un groupe de 450 personnes mais elles n'ont pas le droit de boire pour des raisons politiques (qui peuvent être discutées d'ailleurs). Ces clignotants fondamentaux sont là pour rester humains par rapport à la tentation de la barbarie.

Deuxièmement, les droits de l'Homme, pour moi, ne fournissent aucune solution aux problèmes de l'immigration, mais ils peuvent donner des directions. Je suis d'accord avec vous, personne n'a la solution, c'est un problème qui va exiger que les politiques s'entendent, que nos responsabilités soient bien évaluées et que les causes soient bien repérées. Ça je suis tout à fait d'accord, mais ce que je reproche à certains discours politiques y compris français ce n'est pas de ne pas avoir trouvé la solution, mais c'est de dire le choix de la fermeture car je pense que c'est contraire à l'avenir. Je parlais de mes petites filles est-ce que en faisant ce choix on trouve la solution ? La réponse française c'est : j'applique la loi sur le statut des réfugiés c'est-à-dire que sur les 100/110 000 demandes je vais en accepter 43 265 (par rapport à 67 millions d'habitants). Or cette réponse est insuffisante parce qu'il y a déjà des réfugiés politiques évidents mais dans 20 ans il y aura 150 millions de réfugiés climatiques. Je ne critique pas la réponse politique de la France en ce sens qu'elle serait mauvaise, je la critique en ce sens qu'elle ne se construit pas à partir d'un principe de fraternité, de dignité, de solidarité, principes qui sont rappelés par les acteurs humanitaires (que l'on peut critiquer parfois pour leurs excès). Le rôle positif que peut jouer la dynamique des droits de l'Homme ce serait des clignotants pour montrer la séparation entre l'humain et le barbare. Je le répète, pour moi c'est de la barbarie que de ne pas permettre à des enfants de boire et ce quelle que soit leur situation administrative. C'est de dire n'oubliez pas quand vous faites des lois que la dignité a un sens, que la solidarité a un sens or aujourd'hui une frange des politiques travaille sur nos peurs (j'en ai aussi) par rapport à l'accueil des étrangers. C'est donc pour dire attention ces humanitaires (qui peuvent devenir eux-mêmes totalitaires) peuvent nous aider à fixer des barrières à ne pas franchir, à faire des propositions (et ce que je reproche à notre monde associatif, c'est justement de ne pas suffisamment se colleter les relations avec les responsables politiques). Lorsque j'étais à l'ACAT, au CCFD ou à Justice et Paix mon travail n'était pas de faire celui des politiques, mais de nourrir leurs réflexions, de les accompagner dans le difficile débat du faisable pas faisable et aujourd'hui ce débat n'est pas seulement français, il est européen et même plus large encore. Alors lorsque sous prétexte de critiquer les droits de l'Homme c'est tous les droits de l'Homme qui sont mis en l'air, lorsque sous prétexte de critiquer l'humanitarisme c'est tout l'humanitaire qui est jeté, je dis non.

PM. Je suis d'accord avec l'exemple que vous venez de donner mais c'est l'effet pervers, l'incapacité à mener une politique claire puisque nous ne contrôlons pas de façon suffisante, efficace le degré d'ouverture ou de fermeture de nos frontières, la seule solution pour faire face, disons aux présences non désirées, c'est de pourrir la vie des migrants. Il est évident que c'est assez honteux comme démarche et en plus ça pousse les sociétés à se charger eux-mêmes des responsabilités de l'Etat. D'un côté vous avez des sociétés, des citoyens qui aident à la venue des migrants et de l'autre vous en avez qui s'avisent d'aller sur les sommets pour les empêcher d'arriver. Le politique, au fond, a abandonné ses responsabilités.